



COVALENCE ANALYST PAPERS

Impacts des multinationales de pétrole sur l'économie du Nigeria

[Loic Kokuvi Mossi](#), Université du Bénin Iomé (Togo); Ifage Genève (Switzerland), Intern - Ethical Information Analyst, Covalence SA, Geneva, 06.03.2007

A / INTRODUCTION

Selon le classement des Nations Unies, le Nigeria et l'Angola, les deux principaux producteurs africains de pétrole se trouvent actuellement au rang des nations les plus pauvres, les plus appauvries par trois décennies d'exploitation pétrolière. Au Nigeria le PNB / habitant était de 1000\$ en 1970. Il n'était plus que de 320\$ en 1996.

Les multinationales n'appliquent aucun des standards requis dans les pays industrialisés quant aux technologies utilisées et aux mesures d'impact sur l'environnement.

Elles échappent aux obligations de provisionner des fonds pour indemniser les populations victimes en cas d'accidents industriels.

Renvoyer constamment les responsabilités du privé vers le public, des compagnies pétrolières vers les Etats Africains (comme l'illustre le projet du consortium ESSO, SHELL, et ELF au Tchad et au Cameroun.

1 Impacts sur l'environnement

Dans la région du Delta de Niger, les terrains ne sont plus fertiles, ni cultivables. Il y a une forte pollution des fleuves et des rivières entraînant un arrêt de la pêche. Les réserves d'eaux potable sont même touchées. (manque d'eau potable, puits détruits)

Exemples.

Le 3 décembre 2003, la rupture d'un oléoduc a provoqué un déversement de pétrole qui a dévasté les terres autrefois fertiles des habitants de Rukpokwu, dans l'État de Rivers. Des champs de culture, des étangs à poissons et des puits ont été détruits, privant ainsi des familles entières de leurs sources de revenus. Cet oléoduc est administré par la Shell Petroleum Development Corporation (SPDC) en association avec la Compagnie nationale nigériane du pétrole ; or, les terres endommagées n'ont toujours pas été assainies, ni par Shell, ni par l'État. Jonathan Wanyanwu a été touché par la catastrophe

Source: Amnesty International: Nigeria.

Notre unique source d'eau potable, notre rivière de pêche et nos champs de culture ont été détruits ; plus de 300 hectares de terres ont été ravagés par le déversement du pétrole qui a anéanti toute vie aquatique et englouti filets de pêche, pièges, cultures, animaux et arbres exploitables d'une valeur de plusieurs milliards de naira ; la situation n'a fait qu'empirer avec les trois incendies qui se sont déclarés sur le site de la catastrophe. »

Avant le désastre, la population locale cultivait les champs et pêchait dans les étangs à poissons qui constituaient par ailleurs une réserve d'eau potable. L'eau est aujourd'hui contaminée et les habitants de la région ont perdu tous les revenus apportés par la vente de poisson et les produits de la terre

Source : Amnesty International : Nigeria

Une privatisation des normes environnementales. Le président du groupe de réflexion « vision 2000 » qui étudie les orientations futures de l'industrie pétrolière au Nigeria est un ancien PDG de shell Nigeria.

2 Impacts sur les résistances populaires

Muselage de l'acteur syndical en Afrique. (loi des pouvoirs spéciaux contre les syndicats au Nigeria au milieu des années 1990)

Privatisation de l'Etat. Au Nigeria, les manifestations contre Shell ont été réprimées par des policiers, équipés (armes, voiture) par les compagnies de pétrole.

Répression de la population en cas de manifestation. Les multinationales et l'Etat se renvoient les responsabilités.

les résistances populaires sont multiples. Citons par exemple les résistances paysannes qui luttent pour une reconnaissance de leurs droits sur les terres ou pour une indemnisation de leur outil de travail quand celui-ci est dévasté par l'activité pétrolière... Ces luttes ont engrangé quelques succès face aux « stratégie de division » (à l'intérieur et entre les communautés) développées par les multinationales. Dans le Delta du Niger au Nigeria, dans le bassin de Doba au Tchad, des coalitions de mouvements paysans, associations écologistes, groupes de citoyens mobilisés contre les politiques d'ajustement structurel imposées pour s'acquitter de la dette, s'unifient sur la revendication d'un « moratoire » quant à la poursuite des activités pétrolières. Ce moratoire devrait permettre aux peuples de redéfinir souverainement la place du pétrole dans le développement et les conditions imposées aux firmes privées pour son exploitation.

Source : **Association Internationale de Techniciens, Experts et Chercheurs (AITEC)**

Impossibilité d'assigner les multinationales au Nigeria. Cas de SHELL

les plaignants tentaient d'obtenir des indemnités pour les violations de droits perpétrées par Shell au Nigeria. Ils ont été déboutés car Shell est une firme européenne. Elle doit donc être jugée en Angleterre ou aux Pays-Bas. La société a bien une filiale américaine mais celle-ci n'est pas concernée par les activités de la « maison mère » au Nigeria. En Europe, la procédure risque d'être longue et difficile. En effet, si l'on regarde l'organigramme de Shell, cette société n'est pas directement impliquée dans des activités d'exploitation pétrolières. Seules les diverses compagnies qu'elle possède le sont. Or établir un lien entre ces firmes et Shell - de façon à poursuivre ce dernier en justice - n'est pas chose aisée. L'expérience pourrait néanmoins inciter d'autres à attaquer Elf en France (P. Lissouba, le président du Congo Brazzaville renversé en 1997, a porté plainte contre Elf, la justice française n'a pas donné suite).

Source : AITEC

3 Impacts sur l'économie Nigériane.

La fuite des capitaux vers les pays étrangers

Au Nigeria : « le modèle d'investissement de la rente » dans les secteurs industriels soutenus par le pétrole (raffinerie, sidérurgie, ...) prédomine. La manne pétrolière fait aussi l'objet d'une consommation par les élites urbaines et de placements à l'étranger (fuites des capitaux

Source : AITEC

4 Actions des instances européennes et internationales.

Les grandes institutions peuvent aussi infléchir le comportement des multinationales. *Sam Zarifi* souligne l'implication grandissante du Parlement européen dans ce combat. Les efforts déployés par cet organisme pour en appeler à la responsabilité des firmes travaillant hors de leurs frontières sont tout à fait remarquables. Ils ont pris la forme d'une résolution votée en janvier dernier. Celle-ci se réfère aux textes de l'O.I.T. (et rappelle entre autre chose l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé...), aux travaux de la CNUCED dont l'objectif était d'élaborer un code de conduite applicable à toutes les multinationales (projet avorté) et aux directives de l'OCDE concernant les transnationales

Les sociétés internationales se sont systématiquement opposées aux travaux de la CNUCED en vue de rédiger « un code de conduite sur les transnationales »

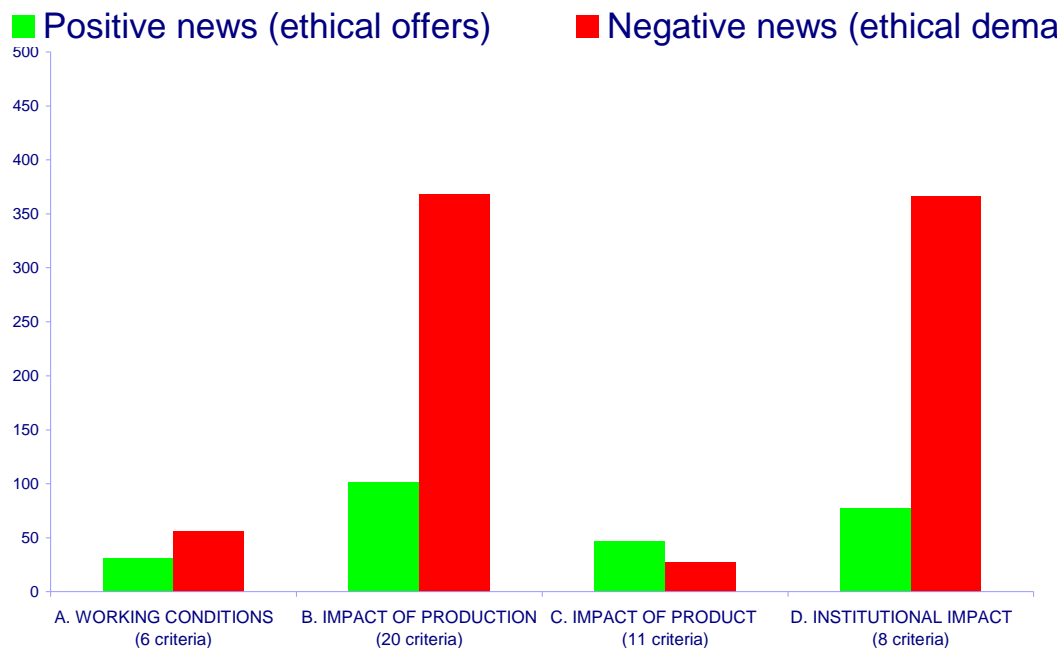
B Impacts positifs

En raison de l'incapacité du gouvernement à fournir les services essentiels, les compagnies pétrolières financent depuis plusieurs années des projets à caractère social (construction de routes, cliniques, hôpitaux, etc.) pour les populations proches de leur site d'exploitation. Mais la plupart de ces projets ne répondent aux besoins des populations et ont plutôt créé des conflits entre les populations proches des sites d'exploitation et celles qui ne le sont pas.

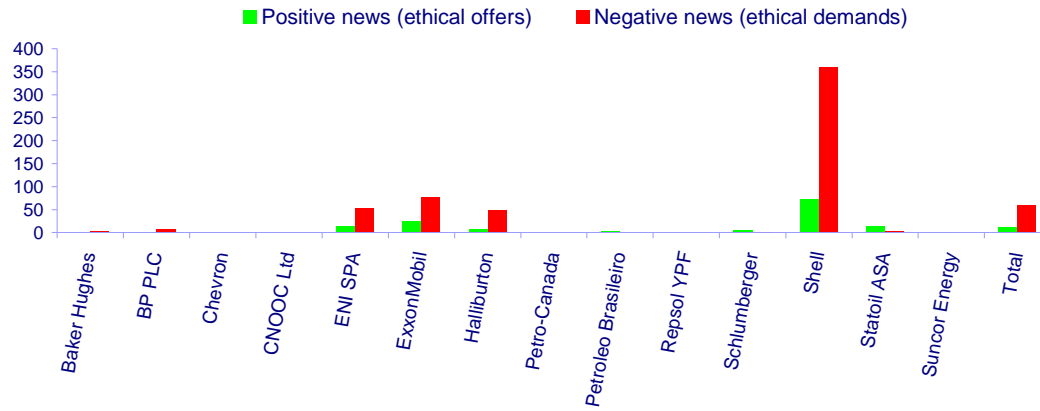
C / Conclusion

Selon les multinationales pétrolières, l'Afrique sera dans dix, vingt prochaines années « le champ de bataille le plus chaud, dans la répartition des nouveaux marchés pétroliers » parce que les coûts de production y sont bas et que les sociétés pétrolières peuvent espérer les faire baisser encore, grâce à l'utilisation massive des technologies de pointe. Maintenant la question qui se pose est savoir les actions des syndicats, des ONG, des instances européennes et internationales, l'évolution des formes juridiques des contrats (abandon du système des joint-ventures au profit des contrats de partage de production) va permettre aux pays producteurs africains de se libérer de la tyrannie pétrolière et d'investir dans de nouveaux champs d'activité(agriculture, produits manufacturés...)

Graphiques



Impacts positifs et négatifs selon les conditions de travail, la production, le produit, et les critères institutionnels. (Source : COVALENCE.)



Impacts de chaque multinationales. (Source COVALENCE.)

Covalence SA, Av. Industrielle 1, 1227 Carouge, Geneva, Switzerland
 tel: +41 (0)22 800 08 55 ; Fax: +41 (0)22 800 08 56
 US Representative Office, 143 Dudley Street, Cambridge MA, 02140, USA, tel +(1) 617 429 4758
 Scandinavian Rep.Office, Lokföraregatan 7C, 222 37, Lund, Sweden, Tel: 0046 (0) 46 14 97 15
<http://www.covalence.ch> / email info@covalence.ch